

**CONSEIL D'ÉCOLE n°1**  
**du 18 octobre 2022**

Étaient présents :

Les enseignants : Mme Bonnin (enseignante PS), Mme Mahé-Provendier (enseignante MS), Mme Bernard (enseignante GS), Mme Ferrol (enseignante GS le mardi, en complément de Mme Bernard), Mme Stoop (enseignante CP), , M. Rousseau (enseignant des CE2), Mme Aubert (enseignante CM2), Mme Minier (enseignant des CM1 et directrice), Mme Hermenier (enseignante CM1 en complément de Mme Minier)

Mme Mouton (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)

Les représentants de parents d'élèves : Mme Paignon, Mme Colas, M. Thiel, Mme Rousseau, M. Lesage, Mme Dufoix-Mediavila, Mme Gallais

Elus : Mme Salmon (maire de Saint Luperce, présidente du SIRP), M. Feret (maire d'Orrouer), M. Aubry (maire de Saint Germain-le-Gaillard), Mme Renoncet (vice-présidente du SIRP, en charge du personnel du SIRP)

Étaient excusés : M. l'Inspecteur, M. Prella (enseignant remplaçant), Mme Boulenger (enseignante CE1)

**Ordre du jour :**

- Le rôle du conseil d'école
- Les élections de parents d'élèves
- Le règlement intérieur, la charte de la laïcité
- Sécurité (exercices incendie et PPMS)
- Les effectifs de l'année scolaire en cours
- Le plan de continuité pédagogique
- Les APC (activités pédagogiques complémentaires)
- Les activités pédagogiques de l'année scolaire en cours
- Le bilan de la coopérative scolaire
- Questions des parents
- Actions de l'association de parents d'élèves « La Passerelle »

Heure de début : 18h

➤ **Le rôle du conseil d'école**

Lecture de l'annexe 7

Le conseil d'école est composé des directeurs d'école, président ; des maires ou représentants, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions de conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. A titre consultatif, les ATSEM peuvent être invitées. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- Vote le règlement intérieur de l'école;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- d) Les activités périscolaires;
- e) La restauration scolaire;
- f) L'hygiène scolaire;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

- Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L.401-4.

- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En fin d'année scolaire, le directeur établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école.

➤ **Les élections des représentants de parents d'élèves.**

Elles ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022. Il y a eu 140 votants, 25 bulletins nuls ou blancs, 115 suffrages exprimés sur 251 électeurs, soit un taux de participation de 55,78%. L'an dernier, le taux de participation de 52,59%.

Les parents élus sont :

Mme Paignon, Mme Colas, M. Thiel, Mme Rousseau, M. Lesage.

Après un appel aux volontaires, trois parents se sont faits connaître : Mme Dufoix-Mediavila, Mme Gallais, Mme Dupale-Hoyau. Ils viendront compléter les représentants de parents d'élèves de cette année.

Bienvenue à toutes et tous !

Toute l'équipe enseignante remercie les parents volontaires pour le dépouillement des enveloppes, qui s'est fait rapidement et de manière organisée. Merci également aux parents pour leur participation ! Toutes les enveloppes étaient signées sauf 1 !

➤ **Le règlement intérieur et la charte de la laïcité**

Le programme pHARe :

L'école fait partie du programme pHARe, plan de prévention des risques de HARcèlement à l'école. À ce titre, la directrice et un enseignant de l'école ont été formés sur une stratégie globale d'intervention. Ils représenteront l'équipe Bien-être à l'école. À ce titre, ils pourront être amenés à recevoir les élèves individuellement afin de pouvoir prévenir ou traiter des situations à risques ou d'intimidations à l'école.

Dans ce cadre, le règlement intérieur est donc modifié sur le paragraphe suivant dans la partie « Vie scolaire » :

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliants et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au

sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux enseignants de l'équipe ressource école avec l'accord de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription. Dans le cas d'une situation de harcèlement scolaire avérée, la directrice se rapproche immédiatement de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Les parents concernés seront informés. »

Une définition du mot « harcèlement » : répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. Cela se traduit par des conséquences sur la santé physique ou mentale de la personne harcelée.

La méthode de la préoccupation partagée est une méthode qui prend en charge rapidement les situations d'intimidation. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il n'y aura pas de sanction pour essayer de trouver des solutions, en amenant l'élève intimidateur à réfléchir à des solutions pour que l'élève intimidé se sente mieux à l'école. (Empathie) L'équipe bien-être se chargera de mener des entretiens réguliers et rapides avec le ou les intimidateurs pour trouver ces solutions.

Le règlement intérieur est lu et voté à l'unanimité.

Celui-ci sera à signer par les parents d'élèves et diffusé sur l'espace numérique de travail.

#### ➤ **Sécurité (exercices incendie et PPMS)**

Dans le cadre des mesures de sécurité, les enfants de l'école ont effectué un exercice incendie au mois de septembre 2022. Le compte-rendu a été envoyé aux mairies et au SIRP.

Un exercice PPMS (plan particulier de mise en sûreté) est prévu en novembre 2022. Les gendarmes devraient être présents ce jour-là afin de pouvoir observer et nous aider dans la mise en place et l'amélioration de nos exercices PPMS. Les PPMS rédigés ont été envoyés aux mairies et au SIRP.

#### ➤ **Les effectifs de l'année scolaire 2022-2023.**

Les effectifs :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
20	18	25	23	23	19	26	26

Soit un total de 180 élèves (127 familles).

À noter : l'organisation de la sieste des PS a légèrement changé. En effet, Mme Bonnin vient pour aider à l'endormissement des PS et un réveil échelonné se fait à partir de 14h30, afin de respecter le rythme des PS.

#### ➤ **Le plan de continuité pédagogique**

Le plan de continuité pédagogique est reconduit pour cette année scolaire. Il a été rédigé en équipe et indique que les parents recevront le travail à faire par l'espace numérique de travail. Si une plusieurs familles avaient des soucis de connexion, il conviendrait alors de voir avec ces familles, pour fournir le travail papier. Le travail concernerait essentiellement la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Il est rédigé pour toutes les situations nécessitant des mesures collectives ciblées de fermeture ou de limitation d'accès aux écoles.

#### ➤ **Les APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Elles concernent les élèves en difficulté ou non sur des objectifs de français principalement. Elles s'effectuent en petits groupes de 8 élèves maximum.

Un accent est mis sur le cycle 2 à l'élémentaire au 1<sup>er</sup> trimestre, notamment sur la lecture et l'écriture.

En cycle 1, le travail portera sur des objectifs de langage oral et de vocabulaire.

En cycle 3, le travail portera sur la fluence, la lecture à haute voix, la mise en voix de textes ainsi que sur la compréhension de textes.

#### ➤ **Les activités pédagogiques pour l'année scolaire 2022-2023**

- ✓ Semaine du goût pour les MS et GS (avec un report sur cette semaine du fait de l'absence de Mme Mahé-Provendier).

- ✓ Cross à l'étang d'Hartencourt le 20/10/2022 pour les élèves de la GS au CM2, si le temps le permet.
- ✓ Projet classe de mer (du CP au CM2) au mois de mars 2023.
- ✓ Nuit de la lecture en janvier 2023 autour de la peur
- **Le bilan de la coopérative scolaire**

SOLDE sur le compte au 31-08-21	SOLDE sur le compte au 31-08-22	SOLDE du LIVRET A au 31-08-22
<b>2 056,43 €</b>	<b>2 645,70 €</b>	<b>22 778,29 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>5 957,68 €</b>
Cotisations des parents		0 €
Bénéfices de la vente des photos de classe		1 042,16 €
Dons à l'école		115,00 €
Bénéfices de la kermesse: * Dépenses = 872,20 € * Recettes = 1 288,80 €		416,60 €
Subvention USEP		553,00 €
Subvention du SIRP pour projets pédagogiques (20 € par enfant)		3 600,00 €
Remboursement des livres des CE1		202,92 €
Association In-Octavo		28,00 €
<b>DÉPENSES</b>		<b>3 810,70 €</b>
Cotisations USEP		506,70 €
Adhésion assurance MAE		50,10 €
Achat de livres (classe des CE1)		203,61 €
Sortie à La Tanière (PS-MS et MS-GS)		631,20 €
Sortie à Ecluzelles (GS)		378,00 €
Classe USEP (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)		1 400,00 €
Courses diverses effectuées par les enseignants		641,09 €

La coopérative scolaire permet de financer les projets pédagogiques (achat de petit matériel, cuisine, développement de photos), les sorties scolaires, les spectacles...

➤ **Questions des parents :**

- remerciements au SIRP et mairies pour les travaux et l'achat du matériel.
- remerciements aussi à la ligue du Centre de tennis de table pour la table de tennis de table offerte à l'école.
- remerciements également à la communauté de communes et aux mairies et SIRP pour le car qui est à l'heure depuis le début de l'année scolaire. Aucun retard non plus pendant la semaine de travaux à Loulape !
- L'Équipe des représentants de parents d'élèves tenait à remercier l'équipe enseignante de créer l'opportunité d'un voyage en classe de mer pour les classes élémentaires.

**1: comment sont gérées les quantités de repas distribuées à la cantine? Des parents alertent sur de petites quantités ou quantités insuffisantes. Ils indiquent que leur enfant a encore faim après**

**le repas, que l'enfant est obligé de dire "prendre du fromage" pour avoir du pain sinon pas de pain. Certaines classes sont de nouveau servies d'autres pas, Pourquoi ?**

*Réponse : Le SIRP informe les parents que les quantités sont définies en fonction d'un grammage suivant l'âge des enfants. Il fait remarquer qu'il y a beaucoup de gaspillage alimentaire également. La difficulté est aussi pour des enfants qui refusent complètement de manger. Le SIRP informe les parents d'élèves que la cuisine est faite sur place, que tout est géré au niveau du SIRP depuis la rentrée de septembre 2022. Il indique aussi que les repas sont variés, aussi dans le but d'une éducation au goût.*

**2: pourquoi n'y a-t-il plus de serviettes de table à la cantine ? Est ce possible au moins de donner des serviettes en papier ? Les enfants disent être obligés de demander un mouchoir pour se moucher pour avoir de quoi s'essuyer la bouche ou les mains.**

*Réponse : Les serviettes en papier sont à disposition des enfants. Elles ne sont pas systématiquement données aux enfants pour éviter des débordements comme en début d'année avec des serviettes jetées sans être utilisées ou encore mélangées avec l'eau dans le verre...*

*Pour les serviettes en tissu, la gestion est difficile et les enseignants refusent de gérer cela comme auparavant.*

*Enfin, le SIRP propose sur les questions de cantine, que les représentants de parents d'élèves viennent visiter la cantine sur un temps où les enfants sont présents. Contact sera pris par les représentants de parents d'élèves par mail.*

**3: serait-il envisageable de faire un repas végétarien par semaine ou toutes les 2 semaines ?**

*Réponse : Quelques enfants sont déjà végétariens et il leur est proposé un double ration de légume, généralement.*

*Les représentants de parents d'élèves parlent de ce qui est préconisé et qui pourrait être rendu obligatoire dans les prochaines années concernant la viande.*

*Ce point sera discuté lors d'un prochain conseil de SIRP.*

**4: pourquoi n'y a-t-il plus de cours d'anglais en péri scolaire ? Y aura-t-il des cours prévus plus tard dans l'année ?**

*Réponse : Les cours d'anglais étaient privés. La mairie de St Luperce mettait juste à disposition des locaux. La personne qui gérait cela est partie.*

**5: les personnes présentes sur le temps du midi ont elles toutes une formation dans la petite enfance ? Problème d'autorité sur les enfants, de recadrage et d'impartialité.**

**Si non: Est-ce que le personnel du SIRP peut suivre une formation ? Des postes d'ATSEM pourraient-ils être ouverts ?**

*Réponse : Ces personnes ont des formations. Il n'y aura pas de poste d'ATSEM. 4 personnes sont titulaires au niveau du SIRP. Pour les temps de formation, les personnes formées devraient être remplacées, ce qui suppose un surcoût pour le SIRP. Renseignement sera pris sur les différentes formations possibles et le coût de celles-ci.*

*L'équipe enseignante propose une formation sur la méthode de la préoccupations partagée en interne.*

**6: Est-il possible que la garderie ouvre le matin à 7h30 s'il vous plaît ?**

**Des retards sont à noter ce qui fait partir des parents en retard et laissant leur enfant rapidement**

*Réponse : Le SIRP parle de l'incident d'un matin où le personnel a été en retard, car son enfant était malade. Sinon, normalement le personnel est à l'heure. Le SIRP propose également que les parents signalent les incidents de ce type sur le mail du SIRP pour que les remontées soient régulières.*

**7 : Pourquoi les enfants n'ont pas le droit de remplir leur gourde d'eau de la garderie ? Est-elle potable ? Quelle est la raison ? Car les enfants n'ont pas le droit de boire au goûter si leurs gourdes sont vides ? L'eau ne serait pas potable ?**

**Y a-t-il des problèmes d'insalubrité dans ces locaux ??**

*Réponse : Les enfants ont le droit de remplir leur gourde. L'eau est potable. Les locaux sont certes vétustes mais ils répondent aux normes puisque le RAM occupe les locaux par moment.*

**8 : Pourquoi les enfants sont toujours séparés en récréation ?**

**Il n'y a plus de restrictions covid donc pourquoi ?**

**Pourquoi il n'est pas autorisé à jouer à l'élastique, de jouer aux billes, le manque de ballon ?**

*Réponse : En conseil de maîtres, au mois de juin 2022, nous avons décidé de maintenir deux services de récréation, un pour les cycles 2 et un pour les cycles 3, pour des raisons de sécurité. En effet, nous avons remarqué, grâce au Covid, que nous avons moins d'accidents depuis que les enfants étaient séparés dans la cour. De la même manière, nous avons décidé de séparer les cycles 1 en 2 récréations séparées, car avec plus de 60 élèves dans la cour maternelle, il y a plus de risques d'accidents. En outre, pour les maternelles, les vélos et autres trottinettes sont plus accessibles pour les enfants et cela laisse plus de place et de libertés aux enfants.*

*De plus, il a été décidé en conseil de maîtres de la mise en place de jeux collectifs pour les classes lors des récréations. Nous avons déjà mis en place la table de tennis de table offerte à l'école. Les autres jeux ainsi que la malle de rangement sont arrivés et devraient être mis en place à la rentrée des prochaines vacances.*

**9: Les enfants se plaignent du bruit à la cantine et à la garderie ? Certains auraient mal à la tête .....**

**Une prise de mesure avait été prévue l'année dernière ? Qu'en est-il ? Y aura-t-il des aménagements effectués ?**

*Réponse : La cantine présente des problèmes d'insonorisation. Un devis pourrait être demandé afin de voir si c'est réalisable ou tout du moins pour, éventuellement, le budgéter pour ces prochaines années.*

**10 : Le projet de la nouvelle garderie débute-t-il en 2023 ?**

*Réponse : Une ébauche est déjà réalisée. Elle comportera une nouvelle garderie, une partie pour le centre de loisir. Le SIRP invite à lire les compte-rendu de la commune de St Luperce pour avoir les informations au plus près, notamment les budgets. Peut-être un début en 2024 ?*

**11 : Un manque d'accueil et d'accompagnement est constaté à la garderie notamment le matin lorsque les parents déposent leur enfant (surtout pour les petites sections dont la séparation est encore difficile). Parfois, les parents ont l'impression de laisser leur enfant "livré à lui-même", un peu perdu sans que personne ne vienne le voir.**

**Le matin, les enfants jouent seuls dehors sans surveillance (2 surveillantes à l'intérieur, aucune dehors).**

*Réponse : Le SIRP propose là aussi une remontée par mail. La garderie propose 2 salles aux enfants (une pour les maternelles et une pour les élémentaires) pour un accueil chaleureux et plus serein pour les élèves de maternelle, qui sont plus nombreux cette année, effectivement. Les parents peuvent à nouveau accompagner les enfants jusqu'aux porte-manteaux à la garderie.*

*Quant à l'alerte concernant la surveillance des extérieurs, il est effectivement impossible pour 2 personnels d'être sur 3 lieux différents. La fermeture d'un espace sera donc fait, pour éviter les soucis de surveillance. Le SIRP devrait en informer les parents pour que cela soit compris de tous.*

**12: Pour le projet classe de mer, y aura-t-il une participation supplémentaire de la coopérative (grâce aux actions... ), une participation de l'APE ? Un tarif pour les familles ayant 2 ou 3 enfants partants ?**

*Réponse : Une participation de l'APE a été faite ce jour. Elle doit être discutée par le bureau. Pour les familles avec 2 ou 3 enfants, nous leur demandons de prendre contact avec l'équipe enseignante afin de convenir ensemble des modalités de paiement, comme cela a été dit à la réunion d'information. Sachant le prix de départ est de 375€. Avec les subventions Coopérative scolaire et SIRP, cela revient à 205€ par enfant.*

➤ **Actions de l'APE « La Passerelle » :**

**L'APE remercie l'équipe enseignante de la diffusion de tous les tracts de l'APE ainsi que pour leur implication dans les différentes manifestations de La Passerelle.**

Les différentes actions de cette année :

- Halloween : concours du déguisement le plus effrayant avec un défilé, « boum » + Pizzalloween ☒ venue spéciale du Food Truck de Fredo pour vente de pizzas, avec pré-commandes le dimanche 30/10. Plusieurs enseignants se proposent de venir pour le jury du déguisement le plus effrayant ainsi qu'un membre du SIRP.
- Marché de Noël : décoration, buvette, le 4 décembre 2022 ; dimanche 04/12/2022 ; les parents pourront récupérer les sacs marins vendus par la coopérative scolaire.
- Vente de sapins de Noël à récupérer le dimanche 04/12/2022
- Commandes de chocolats de Noël à récupérer le 04/12/2022
- Venue d'une troupe de théâtre à St Luperce ("La Belle Rouge") pour une pièce concernant l'écologie, accessible aux enfants également. (10€ / adulte et 5€ / enfant avec un versement de 2 € par adulte et 1€ par enfant à l'APE) : 27, 28 et 29/01/2023.
- vendredis gourmands : pas de vendredis gourmands faute de bénévoles cette année. En janvier maintien de la vente de galettes des rois
- Carnaval : date à confirmer
- Vente de chocolats de Pâques : en avril
- Concours pêche : 11/06/2023
- Paprec : benne papier du 05/06/2023 au 12/06/2023. Le problème est toujours celui du stockage du papier pour les participants.
- Pass'Trail : le 09/09/2023.

**Dates des prochains conseils d'école :**

- ➔ Jeudi 02/03/2023 18h – 20h : Conseil d'école n°2
- ➔ Lundi 19/06/2023 18h – 20h : Conseil d'école n°3

Clôture du conseil d'école à 19h58

Mme MINIER, Directrice

